

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 846/2014
Date: 24 juin 2014
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 600.12.24
Classification: Non classifié

Fusion des communes municipales de Bévilard, Malleray et de la commune mixte de Pontenet en une commune mixte de Valbirse / approbation

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu l'article 108 de la Constitution cantonale (RSB 101.1) et l'article 4h, alinéas 1 et 2 de la loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo, RSB 170.11),

sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

arrête :

1. La demande, déposée par les communes municipales de Bévilard et Malleray, ainsi que la commune mixte de Pontenet, de fusion en une commune mixte de Valbirse au 1^{er} janvier 2015 est approuvée. Le contrat de fusion du 18 mai 2014 est lui aussi approuvé.
2. Le présent arrêté doit être notifié par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

A la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer

